

**PROCES-VERBAL de PROCLAMATION des RESULTATS des ELECTIONS
au Conseil de Gestion**
SCRUTIN DU 25/11/2025
Collège des BIATSS
Arrêté n° 729/2025/DAJI
NOMBRE DE SIEGES DE TITULAIRES A POURVOIR :

1
129
58
45,00%
4
54

NOMBRE D'ELECTEURS INSCRITS :
NOMBRE DE VOTANTS :
POURCENTAGE VOTANTS/INSCRITS :
BULLETINS BLANCS OU NULS :
SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES :

54

QUOTIENT ELECTORAL :
(nombre de suffrages valablement exprimés divisé par le nombre de représentants titulaires à élire pour la catégorie).
NOMBRE DE VOIX OBTENUES PAR CHAQUE LISTE /CANDIDAT:

Virginie Barthelemy			54
	Total	.	54
Nombre de sièges			1
Total des sièges attribués			1

SONT PROCLAMES ELUS :

LISTES/CANDIDAT	TITULAIRES	
Virginie BARTHELEMY	1	

Fait à Limoges, le 26 novembre 2025
Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

ne rien inscrire dans les colonnes grisées

Voies et délais de recours

1- Si les électeurs, le Président de l'Université ou la Rectrice de l'Académie estiment que la préparation, le déroulement ou la proclamation des résultats du scrutin sont juridiquement contestables, ils peuvent, dans un délai de maximum de 5 jours après la proclamation des résultats, saisir la Commission de Contrôle des Opérations Electorales (CCOE).

2- Si les électeurs, le Président de l'Université ou la Rectrice de l'Académie estiment que la décision de la CCOE est juridiquement contestable ils peuvent, dans un délai maximum de 6 jours après la décision de la CCOE ou en cas d'absence de décision dans un délai maximum de 2 mois après la saisine de la CCOE, saisir le Tribunal Administratif.